
ACTIONS
ECHANGES
Journée d'accueil des internes
Jeudi 7 décembre
Villa Monin 8h30 – 17h + soirée
Soirée
PÉDIATRIE
ment accompagner l'aliment
des enfants de 0 à 7 ans ?
RAPPORT D'ACTIVITÉ 24–25
INTERCPTS 18

SOMMAIRE

Les axes de travail de l'InterCPTS 2

La gestion de l'InterCPTS 3

2024-2025 en action 4

Les actions InterCPTS 6

Le Service d'Accès aux Soins 14

Bilan financier 22

Conclusion 24

L'INTERCPTS

LES AXES DE TRAVAIL

DEPUIS LA FIN DE L'ANNÉE 2023 ET LA MISE EN PLACE DU PORTAGE DU SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS, L'INTERCPTS A MIS EN PLACE DEUX AXES DE TRAVAIL DISTINCTS.

LES PROJETS INTERCPTS :

Dans le cadre du règlement intérieur de l'InterCPTS 18, un projet InterCPTS est défini comme une action collective portée à l'échelle départementale par l'ensemble des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Pour être reconnu comme tel, un projet doit impérativement recueillir la validation de toutes les CPTS du département. À défaut d'une validation unanime, le projet ne pourra être associé à l'InterCPTS.

L'initiative d'un projet peut émaner de l'InterCPTS, d'une CPTS individuelle, ou des professionnels de santé, par l'intermédiaire de leurs coordinateurs respectifs.

Une fois validé, le projet est décliné localement par les CPTS, qui assurent sa mise en œuvre en tenant compte des spécificités territoriales, tout en s'appuyant sur un socle commun préalablement défini.

LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS :

L'InterCPTS 18 porte, à l'échelle départementale, le projet Service d'Accès aux Soins (SAS) et en assure la responsabilité pleine et entière. En tant que porteur unique du projet, l'InterCPTS est garant de son bon fonctionnement, de sa coordination opérationnelle et de sa pérennité.

Contrairement aux projets InterCPTS traditionnels, qui nécessitent la validation de l'ensemble des CPTS, les décisions relatives au SAS sont prises directement par l'InterCPTS. Cette organisation spécifique permet une mise en œuvre homogène sur l'ensemble du territoire départemental et assure une réactivité indispensable au déploiement et à l'efficacité du dispositif.

Afin de soutenir le fonctionnement du SAS, l'InterCPTS dispose d'un budget dédié, distinct de celui alloué aux autres projets. En 2024, l'InterCPTS a ainsi procédé au recrutement de personnels spécifiques et à la mise en place d'une gestion des ressources humaines adaptée, permettant d'assurer les missions opérationnelles, administratives et stratégiques du service.

L'INTERCPTS

LA GESTION DE

L'INTERCPTS DU CHER REPOSE SUR UNE GOUVERNANCE STRUCTURÉE, PERMETTANT UN SUIVI RIGOUREUX DE SES ACTIONS ET UN PILOTAGE EFFICACE DE SES PROJETS.

LE RÔLE DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'Administration (CA) se réunit tous les deux mois pour discuter des grandes orientations et valider les décisions stratégiques à l'échelle départementale. De son côté, le Bureau se réunit chaque mois pour assurer un suivi opérationnel, en veillant à l'application des décisions prises par le CA et à la mise en œuvre des actions au quotidien.

LE PLACE DES COORDINATEURS DE CPTS

La coordination des actions est confiée aux coordinateurs départementaux des six CPTS du département. Ces derniers ont pour mission de relayer les informations de l'InterCPTS au sein de leurs territoires respectifs. Ils garantissent le respect des cadres de décision établis, assurent la validation des actions InterCPTS par les CPTS et veillent à la bonne appropriation des projets à l'échelle locale.

Une fois un projet validé par l'ensemble des parties prenantes, les coordinateurs sont responsables de sa mise en œuvre. Cela comprend la création de groupes de travail, l'organisation logistique des actions et le suivi de leur déploiement sur le terrain, en tenant compte des spécificités locales. En parallèle, les coordinateurs ont pour mission de faire le lien avec l'UrpsML et d'organiser la gestion de l'association en collaboration avec la directrice du Service d'Accès aux Soins.

Pour garantir le bon fonctionnement de la coordination départementale des réunions bimensuelle et des "journées coordos" tous les trimestres sont organisées.

LE RÔLE DE LA DIRECTRICE DU SAS

La directrice est responsable de la gestion administrative et organisationnelle du SAS, ainsi que de la gestion des ressources humaines des Opératrices de Soins Non Programmés (OSNP). Elle veille à garantir l'efficacité et la conformité de l'ensemble des processus internes du SAS. Enfin elle est en charge de la mise en place des nouvelles actions au sein du SAS et de veiller aux bonnes relations entre le SAS, le GHT, ou bien l'ARS.

2024-2025 EN ACTION

Janv 24

SAS

Démarrage du groupe de travail InterCPTS/GHT

Fev 24

SAS

Location des locaux du SAS

Mars 24

Action InterCPTS

Soirée pédiatrie à Vierzon - 75 participants

SAS

Validation de l'utilisation de Scriptal comme outil de régulation

Avril 24

SAS

Arrivée de Virginie Picard comme directrice du SAS

Mai 24

SAS

Validation de l'utilisation d'un agenda commun pour le SAS - 48h Chrono

Juin 24

Action InterCPTS

Participation à la Journée d'accueil des Internes en médecine

Août 24

SAS

Arrivée des Opératrices de Soins Non Programmés (OSNP) & formation des médecins régulateurs

Sept 24

SAS

Signature de la convention tripartite InterCPTS/ARS/GHT18
Démarrage de la phase de Test du SAS

Nov 24

SAS

Inauguration du SAS

Dec 24

SAS

Lancement du SAS dentaire et de la communication grand public

Action InterCPTS

Participation à la Journée d'accueil des Internes en médecine

Jan 25

SAS

Lancement des échanges sur le projets SAS + et les SNP Sages Femmes

Action InterCPTS

Organisation d'un temps d'échanges InterCPTS/ARS/FédéURPS

Fev 25

SAS et InterCPTS

Lancement d'un travail juridique de réécriture de la convention médecin du SAS et des statuts de l'InterCPTS

Mars 25

Action InterCPTS

Soirée pédiatrie à Bourges - 114 participants

LES SOIRÉES PÉDIATRIES : UN RENDEZ-VOUS STRUCTURANT POUR LES ACTEURS DE LA PETITE ENFANCE

DEPUIS 2021, L'INTERCPTS 18 ORGANISE CHAQUE ANNÉE UNE SOIRÉE DÉPARTEMENTALE DÉDIÉE À LA PÉDIATRIE, PORTÉE PAR UN COLLECTIF DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ REPRÉSENTANT LES 6 CPTS DU DÉPARTEMENT.

Ce collectif regroupe divers acteurs du champ pédiatrique tels que des psychomotriciens, orthophonistes, kinésithérapeutes, pédiatres et autres spécialistes de la santé de l'enfant.
Les soirées Pédiatrie poursuivent plusieurs objectifs : informer et actualiser les connaissances des professionnels de santé, offrir un espace de rencontre et d'échange interprofessionnel, et renforcer la dynamique de réseau autour de la prise en charge pédiatrique.

UNE OUVERTURE VERS LES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE.

La soirée pédiatrie de 2024 qui c'est déroulé à Vierzon a été marqué par l'ouveture de celle-ci aux professionnels de la petite enfance, élargissant ainsi le public concerné au-delà des seuls acteurs de santé. Cette évolution répond à la volonté de favoriser l'interconnaissance entre tous les professionnels intervenant auprès des jeunes enfants, qu'ils soient du secteur médical, paramédical ou éducatif.

UNE POURSUITE DE LA DYNAMIQUE ENGAGÉE

La soirée Pédiatrie 2025, organisée à Bourges, s'est inscrite dans la continuité de la dynamique engagée en 2024. Cet événement a rencontré un vif succès, réunissant près de 120 participants venus de l'ensemble du département, témoignant de l'intérêt croissant pour ce temps d'échange interprofessionnel.
Le renforcement des liens entre ces différents acteurs est essentiel pour faire évoluer les pratiques professionnelles vers une approche plus coordonnée et cohérente. Il contribue également à construire une culture commune d'intervention, fondée sur des données scientifiques actualisées et sur le respect du développement global de l'enfant.
Grâce à la qualité des thématiques abordées et à l'expertise reconnue des intervenants mobilisés, cette soirée est progressivement devenue un temps fort attendu par les professionnels du département. Elle participe activement à la montée en compétence collective et à la dynamisation des réseaux de collaboration territoriale autour de la santé et du bien-être de l'enfant.

LES SOIRÉES PÉDIATRIES EN QUELQUES CHIFFRES

4 SOIRÉES PÉDIATRIES ORGANISÉES DEPUIS 2021 ENTRE BOURGES ET VIERZON.

10 PROFESSIONNELS DE SANTÉ DU DÉPARTEMENT MOBILISÉ DANS LE GROUPE DE TRAVAIL PÉDIATRIE.

6 RÉUNIONS EN MOYENNE DU GROUPE DE TRAVAIL POUR MONTER UNE SOIRÉE PÉDIATRIE

48 % DES PARTICIPANTS À LA SOIRÉE 2024 SONT DES PROS DE LA PETITE ENFANCE.

30 % DES PARTICIPANTS DE LA SOIRÉE 2025 ASSISTÉS À LEUR 1ÈRE SOIRÉE PÉDIATRIE

+82,5 % DE PARTICIPATION ENTRE LA 1ÈRE SOIRÉE PÉDIATRIE ET LA SOIRÉE DE MARS 2025.

95,7 % TAUX DE SATISFACTIONS MOYEN DES SOIRÉES PÉDIATRIE 2024 ET 2025

JOURNÉES D'ACCUEIL DES INTERNES : RENFORCER LA COOPÉRATION ET L'ATTRACTIVITÉ DU CHER

L'INTERCPTS, EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET L'ASSOCIATION DES JEUNES MÉDECINS DU CHER (AJMC), PARTICIPE ACTIVEMENT À L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT DES JOURNÉES D'ACCUEIL DÉDIÉES AUX INTERNES EN MÉDECINE

Organisée deux fois par an, le premier jeudi de décembre et de juin, cette journée constitue une étape clé dans l'intégration des futurs médecins sur le territoire départemental.
Cette journée d'accueil poursuit plusieurs objectifs majeurs :

- Présenter aux internes la diversité des modes d'exercice médical existants dans le département (salariat, exercice libéral, travail en équipe coordonnée, etc.) ;
- Faire découvrir les atouts du territoire à travers l'organisation d'activités conviviales et culturelles ;
- Rappeler l'importance de l'accueil, de l'accompagnement et de l'intégration professionnelle des internes pour favoriser leur installation future et encourager leur engagement dans des dynamiques de coordination et de coopération interprofessionnelle.

L'ACCUEIL DES INTERNES UN PROLONGEMENT NATUREL DES ACTIONS MISES EN PLACE DANS LES CPTS POUR ACCOMPAGNES LES INTERNES ET LES STAGIAIRES EN SANTÉ

Dans la continuité de cette démarche départementale, chaque CPTS du Cher complète cet accueil en mettant en place des actions spécifiques à son territoire.
Ces actions visent à accompagner non seulement les internes mais également l'ensemble des professionnels de santé en stage localement. L'accompagnement se traduit notamment par la participation aux réunions de la CPTS, l'intégration dans les projets en cours, ainsi que l'implication dans des actions de santé publique ou de coordination, renforçant ainsi leur connaissance des réseaux professionnels existants.
À travers cet engagement, l'InterCPTS réaffirme son rôle central dans la promotion de l'attractivité du territoire et dans la construction d'un environnement propice à l'installation durable des jeunes médecins et des professionnels de santé.

L'ACCUEIL DES INTERNES EN QUELQUES CHIFFRES

BOURGES & SANCERRE ONT ÉTÉ LES LIEUX DES 2 JOURNÉES D'ACCUEIL DES INTERNES EN 2024.

54,7 % TAUX DE PARTICIPATION AUX JOURNÉES D'ACCUEIL 2024.

30,2 % DES INTERNES NE PEUVAIENT PAS PARTICIPER AUX JOURNÉES EN RAISON DE COURS OBLIGATOIRES.

58 INTERNES ONT PARTICIPÉ À UNE DES DEUX JOURNÉES D'ACCUEIL ORGANISÉES EN 2024.

79,3 % DES INTERNES ONT ÉTÉ TRÈS SATISFAITS DES JOURNÉES 2024.

ORGANISATION DU SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS : UNE RÉPONSE STRUCTURÉE ET ADAPTÉE

LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS) DU CHER ORGANISE LA RÉPONSE AUX SOINS NON PROGRAMMÉS EN MOBILISANT L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DU TERRITOIRE.
SON OBJECTIF EST TRIPLE : RENFORCER LA COORDINATION ENTRE LA VILLE ET L'HÔPITAL, AMÉLIORER L'ORIENTATION DES PATIENTS ET GARANTIR UN ACCÈS ÉQUITABLE AUX SOINS POUR TOUS.

Reposant sur une gouvernance territoriale forte et des liens étroits avec les structures hospitalières, le SAS évolue en permanence pour s'adapter aux besoins locaux et répondre aux exigences nationales.

UNE RÉPONSE RESPECTUEUSE DES SPÉCIFICITÉS LOCALES

Le SAS du Cher s'inscrit dans une dynamique nationale de structuration des soins non programmés, tout en tenant compte des réalités de chaque territoire.

Ainsi, certaines structures, comme la CPTS Sud Cher, ont pu conserver une organisation spécifique, en articulation étroite avec le dispositif départemental.

La couverture intégrale du département a été rendue possible grâce à l'implication forte des CPTS et au renforcement des coopérations avec les centres de santé.

UN DISPOSITIF EN AMÉLIORATION CONTINUE

Malgré ses avancées, le SAS du Cher doit anticiper plusieurs enjeux pour assurer sa pérennité et son efficacité :

- Harmonisation des indemnités : la question de l'alignement des indemnisations versées aux professionnels mobilisés pour les soins non programmés devra être traitée de manière équitable, afin d'éviter l'apparition de tensions.
- Transition numérique : bien qu'initiée, la transformation numérique du dispositif reste incomplète. Son accélération représente un levier stratégique pour optimiser l'organisation, fluidifier la prise en charge et renforcer l'attractivité du SAS.

Le SAS du Cher poursuit ainsi sa dynamique d'amélioration continue pour répondre aux défis actuels et futurs de l'accès aux soins.

LES NOUVEAUX AXES DE DÉVELOPPEMENT DU SAS : DENTAIRE ET MAÏEUTIQUE

DÉPLOIEMENT DU SAS DENTAIRES DANS LE CHER

Depuis décembre 2024, le Service d'Accès aux Soins (SAS) du Cher a développé une nouvelle offre, le SAS dentaire. Cette initiative répond à une forte demande identifiée : les urgences dentaires représentent le troisième motif d'appel au SAS.

L'objectif principal est double :

- améliorer l'accès rapide aux soins dentaires urgents en semaine
- désengorger les gardes dentaires du week-end.

À ce jour, 5 chirurgiens-dentistes du département participent activement au dispositif de SNP dentaire. Depuis la mise en place, 225 rendez-vous dentaires ont été attribués en seulement quatre mois, illustrant l'importance du besoin sur le territoire.

Afin de renforcer l'offre et garantir une couverture territoriale optimale, des réunions d'information seront organisées dans les prochaines semaines dans l'ensemble du département.

Le développement des SNP dentaires constitue une étape clé pour répondre aux besoins de la population en matière de soins urgents et pour soutenir l'organisation globale des soins non programmés dans le Cher.

LE SAS SAGE FEMME UN DÉMARRAGE POUR LE SECOND SEMESTRE 2025

À compter du 2 juin 2025, le SAS Sage-Femme sera officiellement lancé dans le département du Cher. Ce nouveau dispositif s'inscrit dans la continuité du décret du 15 juin 2024, qui a autorisé l'intégration des sages-femmes dans l'organisation des soins non programmés au sein des SAS.

Depuis la fin de l'année 2024, plusieurs réunions de travail ont été organisées réunissant les sages-femmes libérales du territoire et les équipes des maternités hospitalières du département.

Le SAS Sage-Femme vise à :

- Faciliter l'accès rapide à une consultation adaptée en cas de besoin non programmé relevant de la maïeutique.
- Améliorer l'orientation des patientes pour éviter des passages inappropriés aux urgences hospitalières.
- Renforcer la coordination entre les professionnels libéraux et les établissements de santé.

En intégrant les sages-femmes au dispositif de soins non programmés, le département du Cher poursuit ainsi son objectif d'élargir l'offre de soins de proximité, en réponse aux évolutions des besoins de santé des femmes.

LE SAS CARDIOLOGIE : UNE EXPERTISE AU SERVICE DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

UNE PHASE DE TEST SUR DEUX TERRITOIRES PILOTES

À compter du second semestre 2025, une phase de test du SAS Cardiologie sera déployée auprès des CPTS Berry Vierzon Sologne et du Giennois Berry. Ce nouveau service vise à offrir un appui cardiologique rapide aux médecins généralistes engagés dans les soins non programmés, afin d'améliorer l'orientation et la prise en charge des patients présentant des symptômes cardiovasculaires non urgents.

POUR QUELS PATIENTS ?

Le SAS Cardiologie s'adresse à des patients âgés de plus de 18 ans dans les situations suivantes :

- Interprétation d'un électrocardiogramme (ECG) ou d'un holter
- Titration de traitements cardiologiques (notamment en cas d'hypotension ou d'insuffisance cardiaque)
- Analyse d'un ECG hors normes sans caractère d'urgence vitale
- Évaluation pré-thérapeutique avant prescription de médicaments allongeant le QT
- Découverte de troubles du rythme cardiaque en consultation
- Symptômes cardiovasculaires fonctionnels évoluant depuis plus de 48h (palpitations, dyspnée, douleurs thoraciques...)

UN ACCÈS SIMPLE VIA OMNIDOC

L'expertise cardiologique est assurée par les spécialistes de l'Institut Médical de Sologne (IMDS), accessibles via la plateforme OMNIDOC.

TROIS TYPES DE RETOURS POSSIBLES

Trois types de retours sont possibles suite à la téléexpertise.
Le cardiologue peut :

1. Transmettre un compte rendu sans suite, auquel cas l'OSNP informe le patient et lui adresse le document.
2. Recommander un ajustement thérapeutique ou un suivi : un nouveau rendez-vous est alors organisé sous 48h avec le médecin effecteur.
3. Préconiser une consultation spécialisée en présentiel : l'OSNP oriente le patient vers un rendez-vous, notamment à l'IMDS, avec un délai d'environ six mois.

PROJET D'EXPÉRIMENTATION « RÉORIENTATION DES PATIENTS SAS »

DEPUIS LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS, UNE RÉCURRENCE D'APPELS A ÉTÉ OBSERVÉE CHEZ CERTAINS PATIENTS.

Cependant, il apparaît que certains patients sollicitent le SAS de manière répétée pour des motifs hors du champ d'intervention prévu, notamment dans le cadre de pathologies chroniques ou complexes. Le SAS n'ayant pas vocation à assurer un accompagnement au long cours, il devient nécessaire d'envisager des solutions d'orientation plus adaptées à ces profils.

OBJECTIF DE L'EXPÉRIMENTATION

Mettre en place un dispositif d'identification et de réorientation des patients dont les besoins de santé dépassent le cadre des soins non programmés, vers une prise en charge plus structurée et pérenne par les acteurs de proximité (médecin traitant, coordination CPTS, structures de santé...).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Chaque semaine, l'OSNP référente administrative analyse les données issues de 48h Chrono et Scriptal afin d'identifier les patients ayant appelé plus de trois fois le SAS en trois mois. Si les motifs relèvent de situations hors périmètre SAS, elle en informe la directrice.
Celle-ci transmet alors le dossier au coordinateur de la CPTS concernée, avec les informations clés (identité, pathologies, suivi, mobilité). Le coordinateur évalue, avec les professionnels du territoire, une orientation adaptée (parcours de soins, structure de proximité...).
Une fois validée, le patient est recontacté par l'équipe SAS pour lui proposer cette nouvelle solution.

Cette expérimentation constitue une étape importante dans l'optimisation du fonctionnement du SAS. Elle permet de recentrer le dispositif sur sa mission première : la prise en charge des soins non programmés aigus. En parallèle, elle renforce les dynamiques de coordination territoriale en offrant aux patients en situation complexe une orientation plus adaptée et durable. Enfin, elle apporte une réponse concrète aux situations de rupture ou d'errance dans les parcours de soins, en facilitant l'accès à des dispositifs de suivi pérennes.

LE FONCTIONNEMENT AUX SOINS DU SERVICE D'ACCÈS

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Le Service d'Accès aux Soins (SAS) est opérationnel du lundi au vendredi, de 8h00 à 20h00, afin d'assurer une prise en charge continue des soins non programmés.

RÉPARTITION DES OPÉRATEURS DE SOINS NON PROGRAMMÉS (OSNP)

- Matinée (8h00 - 13h00) : Trois OSNP sont présents pour gérer les demandes.
- Après-midi (13h00 - 19h00) : Deux OSNP assurent la prise en charge des patients.
- Soirée (19h00 - 20h00) : Un seul OSNP reste en poste pour la gestion des dernières demandes de la journée.

PRÉSENCE DES MÉDECINS RÉGULATEURS

- Lundis et vendredis matin : Deux médecins régulateurs sont présents pour assurer la régulation des soins.
- Autres créneaux : Un médecin régulateur intervient soit en présentiel, soit en distanciel, en fonction de l'organisation et des besoins du service.

DISPONIBILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Le fonctionnement du SAS repose sur une grande disponibilité de l'équipe, notamment des OSNP et de la directrice, pour répondre rapidement aux demandes des médecins et garantir un accès fluide aux soins. Cette réactivité est essentielle en support pour apporter une réponses aux professionnels de santé médicaux, paramédicaux et aux partenaires afin qu'ils puissent apporter aux usagers du SAS la meilleurs réponse possible.

SOUTIEN À L'ÉQUIPE ET GESTION DES SITUATIONS COMPLEXES

Afin de soutenir l'équipe dans la gestion des situations complexes, plusieurs actions sont mises en place :

- Réunions d'équipe : Tous les deux mois, des réunions d'équipe sont organisées pour favoriser la communication et l'échange autour des problématiques rencontrées.

- Soutien psychologique : Une psychologue intervient tous les trois mois pour offrir un espace de parole et soutenir l'équipe face aux difficultés émotionnelles liées à la gestion des soins non programmés.

GESTION ADMINISTRATIVE ET PROJETS

Chaque semaine, une OSNP est désignée comme « référente administrative ». Cette mission implique :

- La gestion des projets en cours, en collaboration avec la directrice.
- La contribution à la cartographie du territoire pour améliorer la répartition des soins.
- La gestion de la ligne dédiée aux professionnels de santé pour assurer une communication fluide et rapide.

DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Dans une logique d'amélioration continue, des points réguliers sont réalisés avec le Centre Hospitalier de Bourges afin de traiter les situations complexes et ajuster les processus de travail.
À partir de juin 2025, une Commission qualité sera instaurée, se réunissant tous les deux mois.
Elle a pour but de maintenir le lien essentiel entre la ville et l'hôpital sur la partie opérationnelle du SAS et échanger sur les problématiques de terrain.
Cette commission remplacera les actuels comités de pilotage (COPIL), qui se tiendront désormais semestriellement, afin de favoriser une vision stratégique à plus long terme.

VERS UNE MEILLEURE RÉACTIVITÉ ET QUALITÉ DES SOINS NON PROGRAMMÉS SUR LE TERRITOIRE

QUELQUES CHIFFRES AUX SOINS EN LE SERVICE D'ACCÈS

13 MÉDECINS REGULATEURS

10 LIBÉRAUX

3 RETRAITÉS SALARIÉS PAR LE GHT

99 MÉDECINS EFFECTEURS

&

4 CENTRES DE SANTÉ INCLUS DANS LE SAS

5 CHIRURGIENS DENTISTES EFFECTEURS

AU 4ÈME TRIMESTRE 2024 :

6828 DOSSIERS TRAITÉS

32 SNP DENTAIRE (DÉMARAGE AU 1/12/24)

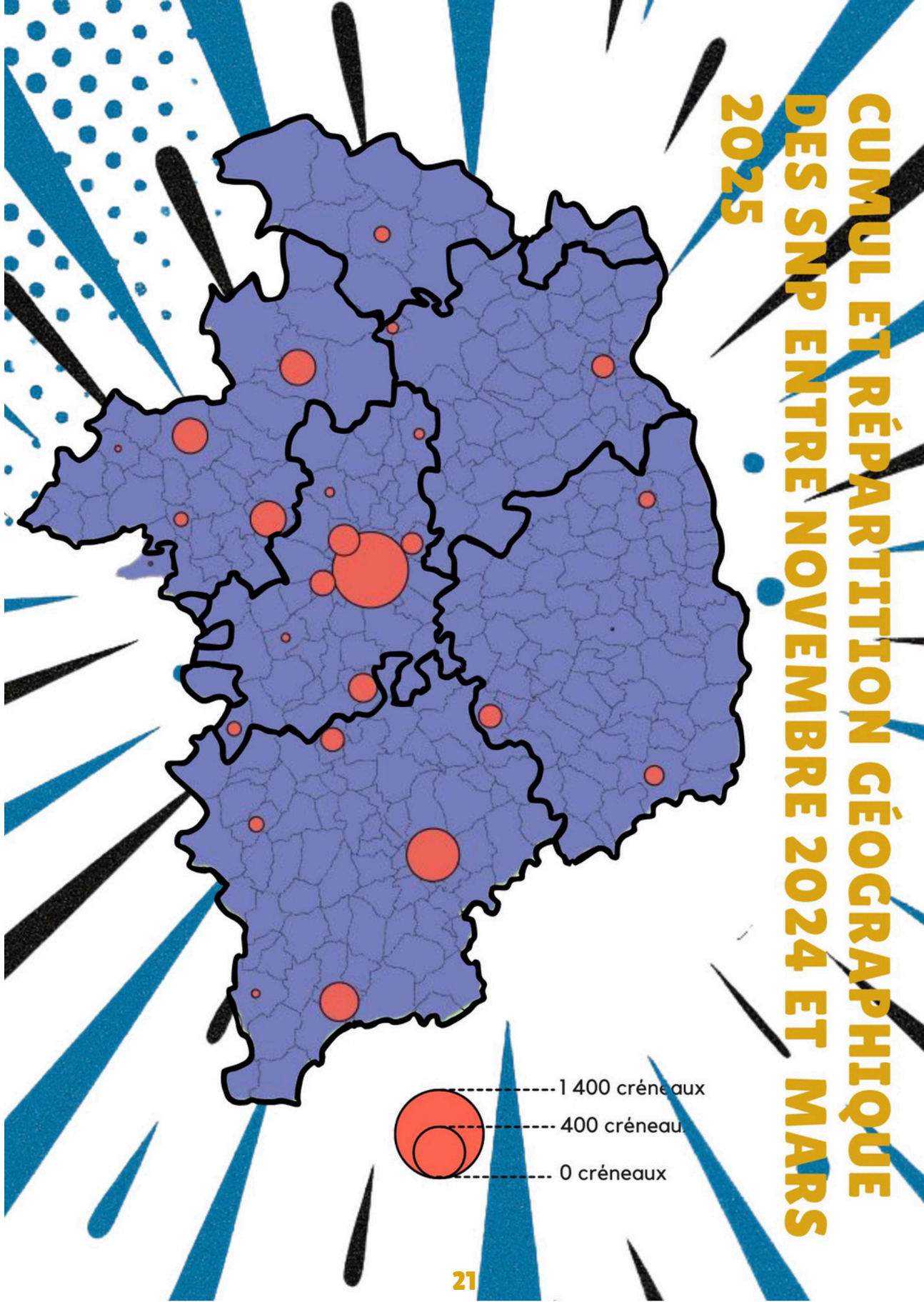
81,76 % TAUX DE REMPLISSAGE DES CRÉNEAUX DE SNP MG

AU 1ER TRIMESTRE 2025 :

+34,3% DE DOSSIERS TRAITÉS

193 SNP DENTAIRE

CUMUL ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES SNP ENTRE NOVEMBRE 2024 ET MARS 2025



Bilan financier 2024

RECETTES 2024 :

108 090 euros — AIDE AU DEMARRAGE DU SAS

13 000 euros — CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT : COORDINATION DÉPARTEMENTALE CPTS PAR L'URPS-ML

441 488 euros — DE FOND FIR PAR L'ARS POUR LE FINANCEMENT DU SAS

49 074 euros — ABONDEMENT DES CPTS DU CHER

8 913 euros — CONVENTION OMEDYS POUR L'OCCUPATION DE 2 BUREAUX DANS LES LOCAUX DU SAS

TOTAL **620 565 euros**

DÉPENSES 2024 :

122 164 euros — SALAIRES ET COTISATIONS DES SALARIÉES DU SAS 18

33 572 euros — LOYER, PROVISION SUR CHARGES ET TAXES FONCIÈRE DU 3 RUE CHARLES DURAND

151 902 euros — INDEMNITÉS VERSÉS AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

115 164 euros — AUTRES DÉPENSES (PETITS MATÉRIELS, AMÉNAGEMENT DES BUREAUX, ETC)

TOTAL **422 802 euros**

EXCEDENT 2024

197 763 euros

Conclusion

L'EXERCICE 2024-2025 ILLUSTRE LA CONSOLIDATION DES MISSIONS DE L'INTERCPTS 18 EN MATIÈRE DE COORDINATION TERRITORIALE DES SOINS, DE STRUCTURATION DE L'OFFRE ET DE PROMOTION DE DYNAMIQUES PROFESSIONNELLES COLLECTIVES.

Par une gouvernance renforcée, une animation départementale rigoureuse et le déploiement opérationnel du Service d'Accès aux Soins (SAS), l'InterCPTS 18 a démontré sa capacité à répondre aux besoins de santé de la population tout en accompagnant les acteurs de terrain dans leurs évolutions.

La montée en puissance du SAS que ce soit via le renforcement des soins non programmés MG avec l'inclusion des centres de santé et de nouveaux médecins, ainsi que les déclinaison du SAS dentaire et sage femme, atteste de notre engagement à proposer des réponses lisibles, réactives et équitables face aux enjeux de l'accès aux soins non programmés.

En parallèle, les actions collectives menées à l'échelle départementale, telles que les soirées pédiatriques et les dispositifs d'accueil des internes, contribuent à renforcer l'attractivité du territoire et à structurer durablement les réseaux de santé.

L'InterCPTS 18 réaffirme ainsi son rôle de maillon essentiel dans l'organisation territoriale des soins, en articulation étroite avec les acteurs institutionnels et les professionnels.